

CONFORMITÉ AU CODE DE CONDUITE NIDEC

Le Groupe Nidec a pris l'engagement d'exercer ses activités avec honnêteté et intégrité. Une culture d'entreprise basée sur l'ouverture et la responsabilisation est essentielle pour éviter les comportements illégaux ou contraires à l'éthique et pour y remédier lorsqu'ils se produisent.

Tous les salariés sont tenus de respecter les principes et valeurs fixés par le Code de Conduite et d'être scrupuleusement en conformité avec les réglementations nationales et internationales.

Voici les 7 principes du Code de Conduite de Conformité du Groupe Nidec :

1. Nous respecterons toutes les lois et réglementations applicables et agirons toujours avec intégrité et honnêteté
2. En tant qu'entreprise internationale, nous veillerons à produire des produits de qualité et exempts de défauts
3. Nous veillerons à divulguer les informations en temps voulu et de façon précise.
4. Nous veillerons à gérer et à utiliser correctement les informations et les biens de l'entreprise.
5. Nous veillerons à maintenir un environnement de travail sain et sûr.
6. Nous exercerons la concurrence librement et loyalement et nous n'adopterons pas de comportement anticoncurrentiel.
7. Nous maintiendrons les systèmes de contrôles nécessaires pour garantir la conformité au Code de Conduite du Groupe Nidec.

Les employés sont tenus de respecter le Code de Conduite. Ils ont la possibilité de signaler tout problème de non-conformité à leur responsable hiérarchique ou fonctionnel ou à leur Compliance Officer, ou encore par le biais de la hotline ci-dessous.

Signaler en français par message électronique à : **nidec_hotline_europe@nidec.com**

Par téléphone gratuit pour la France : **0800 91 89 95**

Par Internet : « **<https://nideccompliance.ethicspoint.com>** »

Tout problème de non-conformité signalé par le mail de Hotline sera traité de façon strictement confidentielle. Les personnes auxquelles ces informations sont communiquées ont l'obligation de respecter la confidentialité en conformité avec la réglementation applicable.

Les employés qui, de bonne foi, expriment leur préoccupation en vertu de la présente politique seront protégés et ne pourront être sanctionnés pour ce signalement, même s'il s'avère qu'ils ont commis une erreur. En revanche, des accusations qui s'avèreraient calomnieuses peuvent donner lieu à une action disciplinaire, voire à des poursuites judiciaires.

Le responsable de la conformité Nidec Leroy-Somer (Compliance Officer) est Yannick AUGERIE

Les responsables de la conformité Nidec Europe (Regional Compliance Officers) de votre région sont : Deanna PARSONS-JAEGER et Fabiana FUCCI